

Adhésion des membres actifs

Rappels et comment procéder ?

Septembre 2020



Qu'est-ce qu'un membre actif ?

Conformément aux statuts de l'OGEC,

les « membres actifs » sont ceux qui, en raison de l'intérêt qu'ils portent aux buts de l'association, sont admis en cette qualité par le conseil d'administration sur demande d'adhésion écrite

pour :

- **Voter à l'assemblée générale,**
- Si ils souhaitent s'investir davantage dans l'OGEC, présenter leur candidature et se faire élire lors de l'assemblée générale pour intégrer le Conseil d'administration de l'OGEC

Comment devient-on membre actif ?

Pour devenir membre actif, il convient de **compléter le bulletin d'adhésion** (modèle joint).

- ✓ Ce bulletin est valable pour une année scolaire.
- ✓ Chaque parent d'une même famille peut être membre actif.
- ✓ Une personne non parent de l'école mais qui porte un intérêt à l'école peut devenir membre actif.

Le conseil d'administration de l'OGEC devra valider la liste des membres actifs lors du Conseil d'Administration qui précède l'Assemblée Générale. Lors de ce Conseil d'administration, les comptes annuels sont également arrêtés et le budget est voté.

Les décisions d'acceptation ou de refus du Conseil d'Administration n'ont pas à être motivées et sont sans appel.

Toutefois, ne peuvent être membres de l'association les personnes enseignantes ou non, rémunérées à quelque titre que ce soit et travaillant dans la ou les structures gérées par l'association, ainsi que leurs conjoints, ascendants, descendants directs ou collatéraux.

Comment fonctionne un OGEC ?

Rappel sur le fonctionnement associatif



COMPOSITION



MODE DE NOMINATION

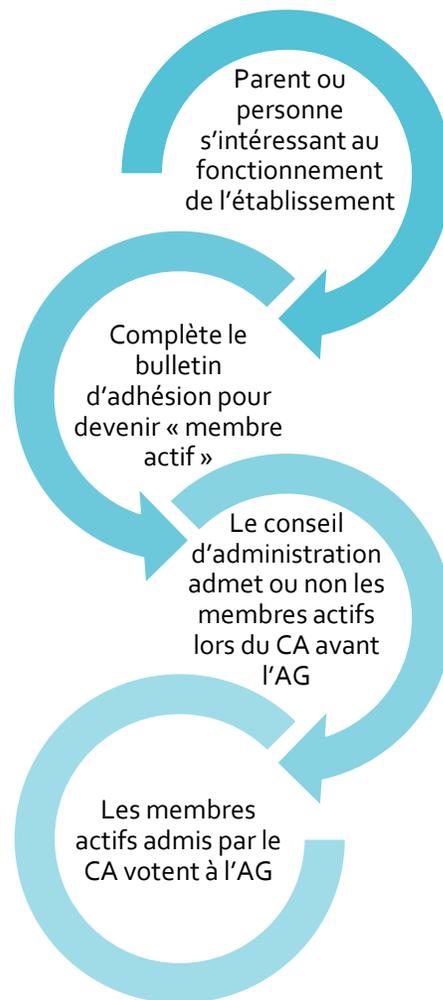


DURÉE DES MANDATS

AG	CA	BUREAU
TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION <ul style="list-style-type: none"> • Membres actifs • Membres de droit 	ADMINISTRATEURS DE DROIT <ul style="list-style-type: none"> • Tutelle • Udogec / Urogec • Apel ADMINISTRATEURS ÉLUS / COOPTÉS <ul style="list-style-type: none"> • 3 à 12 CHEF D'ÉTABLISSEMENT PERSONNES QUALIFIÉES REPRÉSENTANT ASSOCIATION IMMOBILIÈRE REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS LOCALES	PRÉSIDENT TRÉSORIER SECRÉTAIRE (possible d'élire d'autres membres)
	<div style="border: 1px solid black; background-color: #00838f; color: white; padding: 5px; text-align: center;">VOIX DÉLIBÉRATIVE</div> <div style="border: 1px solid black; background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; text-align: center;">VOIX CONSULTATIVE</div>	
MEMBRES ADMIS PAR LE CA	ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR L'AG OU COOPTÉS DANS L'ATTENTE DE L'AG SUIVANTE	ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE CA
	3 ANS, RÉÉLIGIBLE (1/3) LIMITE D'ÂGE : 75 ANS	1 AN ET JUSQU'À 3 POUR LE PRÉSIDENT RÉÉLIGIBLE

Pour bien comprendre

Pour devenir membre actif :



Une fois membre actif :

Le membre actif ne souhaite pas s'investir davantage

- Il sera donc convié à l'AG et pourra voter

Le membre actif souhaite s'investir davantage

- Il sera convié à l'AG et pourra voter
- Il pourra proposer sa candidature pour se faire élire au sein du Conseil d'Administration de l'OGEC
- Il signera la convention sur les droits et devoirs des administrateurs avant l'AG
- Il se fera élire au moment de l'AG et intégrera le CA de l'OGEC
- Si le membre élu souhaite prendre une fonction au sein du bureau, il proposera sa candidature au CA pour intégrer le bureau

ADHESION MEMBRE ACTIF

LOGO ETABLISSEMENT

OGEC de
.....

Je soussigné (nom, prénom.....)

Parent de

-en...(classe).....
-en.....
-en.....
-en.....

- Souhaite devenir membre actif de l'OGEC.....(nom de l'établissement et lieu)..., **participer aux assemblées générales** en prenant part aux décisions importantes concernant l'établissement pour l'année scolaire 2020/2021 et respecter ses statuts.
Cette adhésion en tant que membre actif me permet si je le souhaite, de proposer ma candidature pour intégrer le Conseil d'Administration de l'OGEC.
- Ne souhaite pas devenir membre actif de l'OGEC et ne pourra prendre part aux votes à l'Assemblée générale.

Date et Signature

Modèle bulletin
candidature
Membre actif